

# SEANCE DU 20 JUIN 2014

**Président : Monsieur GAVILLON**

**Présents : Mme RAYNAUD, M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, M. REVEL, Mme CALLY, Mme FOURNIER-BERGERON, M. PETITJEAN, Mme MICHAUD, M. CURT, Mme CHANET, M. ECOCHARD**

**Excusés : Ms CORDIER, PETIT**

**Secrétaire de séance : M. ECOCHARD**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 05 mai 2014 et passe à l'ordre du jour :

**URBANISME :**

## **Déclaration préalable**

- M. SYGROVES William/40 route de St André : extension
- M. CORDIER Frédéric/04 Hameau des Charmilles : fermeture par des baies vitrées d'une terrasse couverte.

**Droit de préemption urbain** : La commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- A481-483 les Grandes Terres: *vente BERNARD/GUYOT*
- B153 les Thiards : *vente GUILLOT/GARCIN*
- B447 Clos des Dombes : *vente FERREIRA/COURTOIS*

**DELIBERATIONS :**

## **Création d'un budget annexe LOCAUX COMMERCIAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- la création au 1er juillet 2014 du budget annexe relatif à la construction de locaux commerciaux avec matériel, ce budget sera dénommé **BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX AMENAGES**.

Il s'agit d'un budget M14 entre 500h et 3500h. Budget soumis à TVA

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2014 de ce budget annexe.

## **Création d'un emploi saisonnier/modification du tableau des emplois communaux**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et aux congés des agents titulaires,

Il y aurait lieu de créer :

- un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet sur le grade des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL,

- DECIDE de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent, grade des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe du 07 juillet 2014 au 29 août 2014 à raison de 35.heures/semaine
- DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- MODIFIE le tableau des emplois permanents de la commune :

### **LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

- Deux adjoints techniques 1ers classe
- Un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

### **LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

- Un attaché territorial : 33H50/semaine
- Un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : 28H00/semaine
- Un agent spécialisée école maternelle : 30H85/semaine
- Un agent spécialisée école maternelle : 30H75/semaine
- Une adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : 29 H 40/semaine
- Deux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : 22 H 00/semaine

## LISTE D'EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET :

- Un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

### **Emprunt locaux commerciaux**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de ses précédentes réunions, a décidé d'engager la construction d'un ensemble commercial et de logements.

Les locaux commerciaux, construits sous maîtrise d'ouvrage communale et appartenant à la commune de Servas, permettraient notamment le relogement et le développement du commerce local.

La Commune procéderait à la construction des locaux commerciaux qui seraient loués aux exploitants par le biais de baux commerciaux.

Un budget annexe LOCAUX COMMERCIAUX est créé et afin d'honorer les factures relatives à ce budget il est nécessaire de réaliser un emprunt de 700 000.00 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour faire une proposition de prêt. Après étude des différents dossiers et délibération, le Conseil Municipal demande un complément d'information aux deux banques les mieux disantes.

### **Indemnités de conseil du comptable et indemnité pour confection de documents budgétaire**

Suite à la concertation des communes de Bourg en Bresse Agglomération il est proposé d'attribuer au comptable 80 % de l'indemnité de conseil et la somme de 45.00 € pour l'indemnité de confection de documents budgétaires.

**DEVIS :** Plusieurs devis sont présentés, avis favorable pour :

- l'achat d'un tracteur, la société RAM/MONTAGNAT, 12 000 euros TTC
- Travaux devant les cages au terrain de foot : GOIFFON ENVIRONNEMENT/SERVAS, 2020,80 euros TTC
- Achat nettoyeurs vapeur : DUCRUET/BOURG EN B RESSE, 3 288.48 euros TTC
- Achat motifs pour illuminations et installation/réparation du matériel existant : BALTHAZARD/LES ECHETS, 11 381.90 euros TTC
- Intervention entretien lotissements Val Roman et les Platanes : AINTER SERVICES/BOURG EN BRESSE, 2 646.60 euros TTC

**POUR INFO :**

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau :**

- 22 communes adhèrent au syndicat intercommunal Veyle Reyssouze Vieux Jonc.
- Détail d'une facture moyenne de 120 m2, et diverses données chiffrées.
- Choix de la société fermière pour les dix prochaines années : ALTEAU.
- Mise en place progressive de la télérelève.

### **Interventions musicales en milieu scolaire :**

- décide de reconduire la prise en charge conformément aux années précédentes, pour un coût total de 2 350 € pour l'année scolaire 2014/2015, le financement de deux heures permettant de bénéficier de trois heures effectives.

### **Divers :**

- pour faire face à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et l'ouverture du centre de loisirs périscolaire le mercredi après-midi, la salle occupée par le club Sourire d'Automne sera affectée à l'activité périscolaire. Sourire d'Automne se réunira, à partir de septembre dans une salle du groupe scolaire aménagée.
- Les travaux sur les conduites d'eau Chemin de Longchamp et sur la RD 1083/Chemin du Suc sont en cours.
- Comité de ligne TER Bourg/Lyon : à partir de juillet 2014 il y aura seize arrêts en gare de Servas. Sur la ligne le trafic est en légère augmentation.
- Information du départ de Monsieur Olivier VOISIN en qualité de directeur de BRESSOR.
- Arrivée du père N'GUYEN à la paroisse de Péronnas.

### ***COMPTE RENDUS :***

#### **Serge GUERIN**

- Conseil d'écoles : dernière validation attendue le 23 juin 2014 pour le maintien ou la fermeture de la cinquième classe, nouvelle organisation à la rentrée compte tenu de la mise en place des TAP.

#### **Ludovic CURT**

- Mission locale Bresse Dombes Cotière : rapport d'activité.

#### **Christèle MAYOUSSIER**

- Associations convoquées pour détermination du planning de la salle sportive,
- Servas info : parution juillet 2014,
- Création d'une plaquette info SERVAS,
- Assemblée générale du Basket club : élection d'une nouvelle présidente Nadège RAVET.

**Affiché le 25 juin 2014**